

Tableau B. — DÉPENSES du service Local, pour l'exercice 1893.

Nature des dépenses	1 ^{re} Section Dépenses obligatoires		2 ^e Section Dépenses facultatives		Total des allocations inscrites au budget de 1893
	Personnel	Matériel	Personnel	Matériel	
Dépenses ordinaires					
Chap. 1 ^{er} . Dettes exigibles....	»	61.004 83	»	»	61.004 83
— 2. Administration générale	47.552 »	4.764 »	856 »	40.500 »	33.672 »
Chap. 3. Services administratifs	85.735 05	49.474 75	96.433 80	48.263 40	249.607 »
— 4. Instruction publique	39.200 »	4.700 »	»	24.500 »	68.400 »
— 5. Justice	»	20.400 »	34.086 67	2.770 50	53.957 47
— 6. Services financiers	36.840 »	»	75.454 »	126.244 »	238.478 »
— 7. Travaux publics	»	»	28.598 »	500 »	29.098 »
— 8. Dépenses diverses	4.500 »	4.870 »	30.880 »	62.694 »	96.944 »
— 9. Marquises	15.548 »	4.930 »	49.400 »	6.694 »	76.569 »
— 10. Tuamotu	36.271 27	2.000 »	24.679 73	10.400 »	73.054 »
— 11. Gambier	9.623 50	2.300 »	43.547 50	3.600 »	29.074 »
— 12. Tubuai, Raivavae et Rapa	4.000 75	2.250 »	2.890 25	3.925 »	43.066 »
— 13. Travaux publics	»	»	»	138.782 »	138.782 »
— 14. Dépenses d'ordre	»	63.000 »	»	400 »	63.400 »
Dépenses extraordinaires.					
Néant.					
Totaux.....	246.240 57	186.393 58	353.525 95	408.639 90	1.494.800 »

ARRÊTÉ le présent état de Dépenses à la somme de **Un million cent quatre-vingt-quatorze mille huit cents francs.**

Papeete, le 23 mars 1893.

Le Directeur de l'Intérieur p. i.,

Signé : A. OURS.

Approuvé, dans la séance
du Conseil privé en date du 23 mars 1893,
pour être annexé à notre arrêté de ce jour :

Le Gouverneur,

Signé : T. H. LACASCADE.

N° 67. — ARRÊTÉ ouvrant divers crédits supplémentaires au titre du service Local, exercice 1893.

Le Gouverneur des Établissements français de l'Océanie,

Vu le décret du 28 décembre 1885 sur le Gouvernement de la colonie;

Vu l'article 49 du décret du 20 novembre 1882 sur le régime financier des colonies;

Vu le vote du Conseil général en date du 24 mars 1893 portant ouverture de divers crédits supplémentaires au budget du service Local, exercice 1893;